



BULLETIN POLITIQUE FRANCE – TURQUIE

DECEMBRE 2012 – JANVIER 2013



redefining / standards

MÉCÈNE PRINCIPAL DE L'INSTITUT DU BOSPHORE

33, rue Galilée 75116 Paris T +33 (1) 44 43 52 54 F +33 (0) 1 47 23 68 14
info@institut-bosphore.org www.institut-bosphore.org

SOMMAIRE

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT	3
Question du député M. Noël Mamère sur la situation des 76 journalistes turcs et kurdes actuellement emprisonnés en Turquie sur le fondement d'une loi antiterroriste – 20 novembre & Réponse du ministre des affaires étrangères Laurent Fabius – 1 ^{er} janvier.....	3
ASSEMBLEE NATIONALE	4
Proposition de loi portant transposition du droit communautaire sur la lutte contre le racisme et réprimant la contestation de l'existence du génocide arménien présentée par Mme Valérie BOYER, députée [UMP] – 19 décembre.....	4
Proposition de résolution déclarée irrecevable : Pouvoirs publics : causes de la prise de position publique du Conseil constitutionnel sur la normativité de la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 – 23 janvier.....	6
▪ COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES.....	6
Extraits de l'audition, conjointe avec la commission des affaires européennes, de M. Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, sur l'avenir de l'Union européenne – 12 décembre	6
Extraits de la table ronde sur les Etats-Unis, avec Mme Alexandra de Hoop Scheffer, directrice à Paris du German Marshall Fund (Turquie / UE, Syrie) – 5 décembre	6
▪ COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES	7
Extraits de l'audition, conjointe avec les commissions des affaires étrangères et des affaires européennes, de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense, sur la politique européenne de défense, (déploiement des missiles Patriot en Turquie) – 5 décembre	7
SENAT	8
▪ COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DES FORCES ARMEES.....	8
Extraits de l'audition de M. Stefan Füle, commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage – 4 décembre	8
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	9
Extraits des points/conférences de presse concernant la Turquie :	9
▪ Situation au Proche Orient – 23 janvier	9
▪ Système Patriot sur la frontière de la Turquie – 6 décembre	9
▪ Syrie – 12 décembre, 5 décembre.....	9
▪ Assassinat de trois femmes kurdes à Paris – 14 janvier, 11 janvier, 10 janvier	10
MINISTERE DE L'INTERIEUR	11
Communiqué de presse de M. Manuel Valls, ministre de l'intérieur : Interpellation et mise en examen dans le cadre de l'assassinat des trois militantes Kurdes – 22 janvier	11
MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR	12
Reprise des relations économiques entre la France et la Turquie – 19 décembre.....	12
Déplacement de Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur, en Turquie – 11 janvier	12
DECLARATIONS DES PERSONNALITES POLITIQUES	13
Nicole Bricq: «Nos entreprises seront présentes dans la boucle nucléaire turque», interview «20 Minutes» – 18 janvier	13

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Question du député M. Noël Mamère sur la situation des 76 journalistes turcs et kurdes actuellement emprisonnés en Turquie sur le fondement d'une loi antiterroriste – 20 novembre & Réponse du ministre des affaires étrangères Laurent Fabius – 1^{er} janvier

Q : «M. Noël Mamère [ECOLO] attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des 76 journalistes turcs et kurdes actuellement emprisonnés en Turquie sur le fondement d'une loi antiterroriste. Le gouvernement du premier ministre Recep Tayyip Erdogan a mis en place une des plus vastes opérations de répression de journalistes, violant ainsi toutes les obligations internationales qui protègent la liberté de la presse. La France, défenseur des droits de l'Homme et partenaire privilégiée de la Turquie, se doit d'agir en la matière. Il souhaiterait ainsi savoir comment il entend intervenir en faveur de ces journalistes, dont neuf ont entamé une grève de la faim depuis plus de cinquante jours. »

R: «La liberté d'expression est un droit fondamental, sauvegardé par le droit international, et qui fait partie intégrante du fonctionnement d'une démocratie pluraliste. La France est profondément attachée à la défense de cette liberté ainsi qu'à la défense de la liberté de la presse et, de façon générale, à la défense des droits de l'Homme partout dans le monde. Dans son rapport de suivi, publié le 10 octobre 2012, la Commission européenne relève que « la situation relative au respect des droits fondamentaux en Turquie continue d'être la cause de vives préoccupations, en dépit des améliorations récemment apportées à diverses dispositions juridiques dans ce domaine ». Elle relève également que « le droit à la liberté et à la sûreté, le droit à un procès équitable et la liberté d'expression, de réunion et d'association sont l'objet de violations récurrentes en raison de l'application disproportionnée de la législation sur le terrorisme et la criminalité organisée ». Elle indique qu'il « importe que la Turquie traite toutes les problématiques liées à l'indépendance, à l'impartialité et à l'efficacité du système judiciaire ». La Commission considère, en outre, que « la poursuite des restrictions imposées dans la pratique à la liberté des médias et le nombre croissant de procédures judiciaires à l'encontre d'écrivains et de journalistes demeurent des problèmes graves » et que « la résultante en est une autocensure de plus en plus répandue. » Les autorités françaises ne peuvent naturellement pas intervenir dans les procédures judiciaires en cours en Turquie mais elles sont bien évidemment préoccupées par cette situation. Il est souhaitable que la Turquie clarifie sa législation, afin de protéger plus efficacement ces libertés. La situation de ces personnalités est suivie de près par les autorités françaises et en particulier par l'ambassade de France à Ankara. »

ASSEMBLEE NATIONALE

Proposition de loi portant transposition du droit communautaire sur la lutte contre le racisme et réprimant la contestation de l'existence du génocide arménien présentée par Mme Valérie BOYER, députée [UMP] – 19 décembre

Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

« La construction européenne a déjà nécessité plusieurs modifications de la législation en vigueur afin que la transposition en droit interne des engagements internationaux souscrits par la France s'inscrive dans notre hiérarchie des normes. L'adaptation du droit interne, afin d'assurer la construction d'un espace de liberté, de sécurité et de justice, tel qu'il est prévu par le Traité signé à Amsterdam le 2 octobre 1997, appelle une nouvelle modification de cette nature.

Sur le fondement, de l'article 34 du Traité sur l'Union européenne, dans la rédaction qui lui a été donnée par le Traité d'Amsterdam, et de l'action commune 968/443/JAI, une Décision-cadre 2008/913/JAI sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal a été adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 28 novembre 2008. Le but de cette décision-cadre est de faire en sorte que la xénophobie et le racisme soient passibles de sanctions pénales effectives, proportionnées et dissuasives au sein de l'Union européenne. Elle vise aussi à encourager et à améliorer la coopération judiciaire dans ce domaine.

En effet, elle prévoit le rapprochement des dispositions législatives et réglementaires des États membres en ce qui concerne les infractions racistes et xénophobes, sur la base du principe de reconnaissance mutuelle. Les comportements racistes et xénophobes doivent constituer une infraction dans tous les États membres et être passibles de sanctions pénales effectives, proportionnées et dissuasives d'au moins un à trois ans d'emprisonnement au maximum, et s'applique à toute infraction commise sur le territoire de l'Union européenne, y compris par un système d'information, par un ressortissant d'un État membre ou pour le compte d'une personne morale ayant son siège dans un État membre.

Ainsi, l'article 1 de la décision-cadre prévoit que sont punissables en tant qu'infractions pénales certains actes commis dans un but raciste ou xénophobe, tels que : l'apologie, la négation ou la banalisation grossière publiques des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre tels que définis dans le Statut de la Cour pénale internationale (articles 6, 7 et 8) et des crimes définis à l'article 6 de la charte du tribunal militaire international, lorsque le comportement est exercé de manière à inciter à la violence ou à la haine à l'égard d'un groupe de personnes ou d'un

membre d'un tel groupe. En complément, l'article 3 de la décision-cadre prévoit que, pour les actes énoncés à l'article 1 précédemment cité, les États membres établissent des sanctions effectives, proportionnées et dissuasives et une peine maximale d'au moins un à trois ans d'emprisonnement.

Déjà en France, plusieurs textes nationaux définissent et sanctionnent les génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Récemment, la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 a instauré la reconnaissance officielle de la France du génocide arménien de 1915 et la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001, la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

Toutefois, si cette reconnaissance a une portée symbolique évidente, actuellement seule la contestation du génocide juif perpétré durant la seconde guerre mondiale constitue un délit, de sorte que les victimes rescapées de crimes contre l'humanité se trouvent inégalement protégées. En effet, l'article 24 *bis* de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, introduit par la loi Gayssot du 13 juillet 1990, incrimine et réprime d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende la contestation de l'existence des seuls crimes nazis, à l'exclusion des autres crimes contre l'humanité, et notamment ceux reconnus par les lois précédemment citées.

Dans ce contexte, une proposition de loi tendant à réprimer la contestation de l'existence du génocide arménien avait été adoptée par l'Assemblée nationale le 12 octobre 2006. Cependant, le Sénat l'a rejetée le 4 mai 2011 par l'adoption d'une exception d'irrecevabilité.

Pourtant la transposition de la Décision-cadre 2008/913/JAI prévoyant, notamment, que sont punissables l'apologie, la négation ou la banalisation grossière publiques des crimes de génocide, s'impose à la France comme le précise la Circulaire du Premier ministre du 27 septembre 2004 relative à la procédure de transposition en droit interne des directives et décisions-cadres négociées dans le cadre des institutions européennes.

C'est la raison pour laquelle le présent texte propose de transposer la Décision-cadre 2008/913/JAI en punissant d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui auront publiquement fait l'apologie, contesté ou banalisé les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et crimes de guerre, tels que définis aux articles 6, 7 et 8 du Statut de la Cour pénale internationale, à l'article 6 de la charte du Tribunal militaire international annexée à l'accord de Londres du 8 août 1945, ou reconnus par la France.

Afin de garantir l'efficacité de la répression, la présente proposition de loi a donc pour objet de modifier la loi sur la liberté de la presse, afin que les infractions à caractère raciste visées constituent désormais un délit de droit commun inscrit dans la loi sur la liberté de la presse. En outre, elle permet à toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, qui se propose, par ses statuts, de défendre les intérêts moraux et l'honneur des victimes de crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre d'exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne l'apologie, la négation ou la banalisation des crimes de génocide, crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. »

Proposition de loi : [Cliquez ici](#)

Proposition de résolution déclarée irrecevable : Pouvoirs publics : causes de la prise de position publique du Conseil constitutionnel sur la normativité de la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 – 23 janvier

« **Dépôt refusé**

Proposition de résolution déclarée irrecevable

Proposition de résolution de Mme Valérie BOYER tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de rechercher les causes de la prise de position publique du Conseil constitutionnel sur la normativité de la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915, antérieurement au prononcé de sa décision n° 2012-647 DC du 28 février 2012, Loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi, et de formuler des propositions pour empêcher le renouvellement d'un tel dysfonctionnement juridictionnel. »

Source : [Cliquez ici](#)

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Extraits de l'audition, conjointe avec la commission des affaires européennes, de M. Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, sur l'avenir de l'Union européenne – 12 décembre

M. Jacques Delors : « (...) La Turquie a signé un accord d'union douanière avec l'Union en 1995. Je désapprouve l'attitude de ceux qui, comme l'ancien Premier ministre, ont dit "la Turquie dans l'Europe, jamais !". C'est une grave erreur psychologique. Il fallait laisser la porte ouverte à des discussions. Ce "jamais" a fait que l'Europe est désormais considérée comme un club chrétien par les pays musulmans, et vilipendée comme les chrétiens.

(...)

Je n'ai pas dit que j'étais favorable à l'entrée de la Turquie dans l'Union, mais que je désapprouvais les mauvais bergers qui ont dit abruptement : "Non, jamais". Il existe des formes intermédiaires de coopération possibles avec ce pays, tout comme demain avec la Grande-Bretagne si elle quitte l'Union. Une attitude de rejet renforce l'idéologie islamiste. Les chrétiens sont aujourd'hui persécutés au Moyen-Orient et en Égypte, sans que cela ne semble d'ailleurs émouvoir beaucoup nos chancelleries. Heureusement que les Églises s'occupent du problème ! (...).»

Le compte-rendu intégral : [Cliquez ici](#)

Extraits de la table ronde sur les Etats-Unis, avec Mme Alexandra de Hoop Scheffer, directrice à Paris du German Marshall Fund (Turquie / UE, Syrie) – 5 décembre

Mme Marie-Louise Fort [UMP] : « (...) Lors de son premier mandat, Barack Obama avait affirmé que la Turquie devait intégrer l'Union européenne, ce qui avait été diversement apprécié. Quel regard porte-t-il sur la situation causée, dans cette partie du monde, par les printemps arabes – ou plutôt les révolutions du monde arabe – et sur le rôle qu'y joue ou pourrait y jouer la Turquie ? (...).»

Mme la présidente Élisabeth Guigou [SRC]: . « S'il devait y avoir une intervention militaire en Syrie en raison de la présence, réelle ou supposée, d'armes chimiques, quelle forme prendrait-elle ? »

Mme Alexandra de Hoop Scheffer : « (...) La Turquie a effectivement été un sujet de discordance entre l'administration Obama et les Européens. S'étant inscrit au départ dans la poursuite de la politique des précédentes administrations américaines, Obama s'est très rapidement rendu compte que c'était là une ligne rouge à ne pas franchir pour ses alliés européens. Quant à leur coopération avec la Turquie sur certains dossiers de politique étrangère, les Américains avaient beaucoup parié sur un allié turc jouant le rôle d'un pont entre l'Orient et l'Occident, notamment dans le contexte des révolutions arabes. Ce relais n'a pas joué comme Obama l'espérait, tout simplement parce que la Turquie n'a pas les mêmes intérêts que les États-Unis dans la région, non plus que la capacité d'influence, comme on a pu le voir avec le régime syrien. Finalement, la volonté de régionaliser les crises n'a pas fonctionné au Moyen-Orient alors que c'était précisément ce qu'aurait souhaité Obama pour limiter l'implication américaine. On en arrive toujours à l'internationalisation des conflits, avec, dans le cas de la Syrie, le déploiement prochain de missiles Patriot à la frontière turque.

(...)

S'agissant de la Syrie, si des preuves concrètes existent que le régime de Bachar el-Assad utilise des armes chimiques contre sa propre population, il y aura effectivement des projets très sérieux d'intervention. (...) L'implication de la Turquie, du Qatar et de l'Arabie Saoudite ainsi que de l'ONU, d'un noyau de coalition européenne et du leadership américain, avec peut-être un parapluie otanien, serait sans doute le format ad hoc le plus facile à mettre en place (...) »

Le compte-rendu intégral : [Cliquez ici](#)

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Extraits de l'audition, conjointe avec les commissions des affaires étrangères et des affaires européennes, de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense, sur la politique européenne de défense, (déploiement des missiles Patriot en Turquie) – 5 décembre

M. Daniel Boisserie [SRC]: « (...) La réunion à laquelle vous avez participé le 15 novembre avec vos collègues européens de la défense et des affaires européennes aura été fructueuse en matière de défense. Depuis, l'OTAN a fait savoir qu'elle allait déployer des batteries de missiles Patriot en Turquie. L'Allemagne et les Pays-Bas sont parties prenantes. Ce déploiement a-t-il fait l'objet d'une concertation ? Une participation de nos forces sur ce territoire est-elle possible ? »

M. le ministre : « (...) le déploiement des missiles Patriot en Turquie a été validé hier [4 décembre] par la réunion des ministres des affaires étrangères de l'OTAN. Je précise que c'est une mesure uniquement défensive et que seuls les États-Unis, l'Allemagne et les Pays-Bas sont impliqués. »

Le compte-rendu intégral : [Cliquez ici](#)

SENAT

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DES FORCES ARMEES

Extraits de l'audition de M. Stefan Füle, commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage – 4 décembre

M. Jean-Louis Carrère [Groupe Socialiste], président de la commission des affaires étrangères et de la défense : « (...) La perspective de l'adhésion de l'Islande ou de la Turquie pose la question des frontières de l'Union et de la force d'attraction du projet européen. À l'heure où le centre du monde se déplace vers l'Asie, c'est la consolidation de l'Europe et sa capacité à résoudre ses propres crises qui nous permettront d'échapper au déclin. (...) »

M. Simon Sutour [Groupe Socialiste], président de la commission des affaires européennes : « (...) La Turquie est un pays clé pour l'Union, de par son économie dynamique, sa situation stratégique et son rôle régional, particulièrement manifeste depuis le début de la crise syrienne. Pourtant le processus d'adhésion est aujourd'hui à l'arrêt. Nous avons mis en place un "agenda positif" pour aider la Turquie à revenir dans la course. Un premier résultat a été obtenu sur la question des visas pour les citoyens turcs, en attendant de les en dispenser complètement. Il est important de relancer les négociations, peu à peu abandonnées faute de consensus entre États membres. Une nouvelle impulsion dans les discussions aiderait la Turquie à avancer et combler ses lacunes persistantes en matière de droits fondamentaux, à commencer par la liberté d'expression. Enfin, il faudra que le pays applique pleinement le protocole additionnel à l'accord d'Ankara à tous les États membres, y compris Chypre. Sur ce dernier point, il est temps de reprendre les négociations, sous l'égide des Nations Unies. Nous sommes prêts à apporter soutien politique et conseils techniques en la matière (...) »

M. Aymeri de Montesquiou [UDI-UC] : « (...) Que peut bien signifier l'élargissement quand l'Union n'a pas de politique commune de défense, de l'énergie et de diplomatie européenne ? Comment peut-on évoquer l'adhésion de la Turquie quand ce pays occupe un État membre, fait reculer la laïcité et maltraite extraordinairement les Kurdes ? (...) »

M. Stefan Füle : « (...) L'adhésion de la Turquie? J'aurais presque pu signer votre déclaration à condition d'ajouter que l'Union doit être un modèle à suivre. Donnons à la Turquie la possibilité de remplir ses obligations. Quoi qu'il en soit, tous les États membres auront leur mot à dire. Quid de notre capacité d'absorption ? L'entrée de la Pologne a-t-elle diminué l'Europe ? Non ! Celle de la République tchèque ? Non plus. Certains membres n'auraient pas intérêt à l'élargissement ? Je ne le crois pas, l'Union y gagne dans sa globalité. D'après les projections démographiques, la population européenne passera de 500 millions aujourd'hui à 250 millions dans dix ans. Dans le même temps, un pays comme l'Égypte, qui compte déjà 80 millions d'habitants, va voir sa population fortement augmenter. Notre intérêt est de transformer notre voisinage par l'élargissement en lui faisant adopter nos principes et nos valeurs. Dans un monde de plus en plus globalisé, la taille restera un critère primordial, un facteur d'influence. (...) »

Le compte rendu intégral : [Cliquez ici](#)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Extraits des points/conférences de presse concernant la Turquie :

Situation au Proche Orient – 23 janvier

Déclaration de M. Gérard Araud, représentant permanent de la France auprès des Nations unies :

"Nous rappelons une fois de plus le régime syrien à ses obligations en matière de respect de l'intégrité territoriale des États voisins, et en premier lieu celles du Liban et de la Turquie. De même, sur le Golan, les violations de la zone de limitation doivent cesser.

Face à ces risques de déstabilisation, la France apporte son soutien aux pays qui accueillent généreusement les réfugiés. Nous rappelons également notre solidarité avec la Turquie et l'attachement du Conseil à la fin de l'impunité au Liban, le respect de son intégrité et de sa souveraineté. La France continuera d'apporter son soutien aux efforts des autorités libanaises pour préserver l'unité et la stabilité du pays et encourage tous les acteurs politiques libanais à prendre une part constructive aux consultations menées par le Président Sleimane à cet effet."

Systeme Patriot sur la frontière de la Turquie – 6 décembre

"Q - Sur les systèmes anti-missile qui vont être envoyés sur la frontière de la Turquie, les Allemands vont envoyer des gens pour aider, est-ce que vous craignez (inaudible) ?

R - M. Laurent Fabius - Le système Patriot est tout à fait autre chose, il doit être installé pour empêcher l'incursion de missiles syriens dans le territoire turc, mais dans la déclaration que nous avons faite au sein de l'OTAN, nous avons bien précisé que c'était un système purement défensif. Il ne s'agit pas d'autre chose."

Syrie – 12 décembre, 5 décembre

12 décembre

"Q - Un comité militaire de l'opposition syrienne a été constitué à Antalya. Quelle est la réaction de la France ?

R - Après la France, la Turquie et plusieurs pays de l'Union européenne, les États-Unis viennent de reconnaître la coalition de l'opposition syrienne comme le représentant légitime du peuple syrien. Alors que se tient aujourd'hui la conférence de Marrakech, nous saluons cette nouvelle reconnaissance qui vient conforter la légitimité de la coalition.

Par ailleurs, nous relevons que le processus d'unification de l'opposition syrienne militaire se renforce également. Nous saluons l'initiative prise à Antalya, de constitution d'un Commandement national

unifié. Il importe que l'état-major qui en est issu soit placé sous l'autorité de la Coalition nationale syrienne, seul représentant légitime du peuple syrien.

Nous souhaitons que la coalition puisse rapidement nommer un gouvernement provisoire qui aura toute autorité sur les comités révolutionnaires civils et les composantes armées de la révolution.”

5 décembre

“Q - Acculé, Assad risque-t-il de se servir de cet arsenal contre ses voisins, la Turquie notamment ?

R - Assad ne recule devant rien, il l'a déjà démontré. Il tente d'exporter les violences au-delà de ses frontières, notamment au Liban et en Turquie. Le risque est bien la déstabilisation de l'ensemble de la région. C'est la raison pour laquelle la France a manifesté son soutien à la Turquie en acceptant le déploiement, à des fins exclusivement défensives, de batteries antimissiles de l'Otan à sa frontière avec la Syrie.”

Assassinat de trois femmes kurdes à Paris – 14 janvier, 11 janvier, 10 janvier

14 janvier

“Q - Pourquoi la France a-t-elle eu un contact avec cette militante du PKK assassinée la semaine dernière, alors que son mouvement est enregistré comme terroriste par l'Union européenne? Que pensez-vous des réactions d'Ankara?

R - Je vous renvoie vers le service de presse de la présidence de la République.”

11 janvier

“Q - Pouvez-vous confirmer un renforcement des mesures de sécurité autour des représentations turques en France après l'assassinat de trois militantes kurdes à Paris ?

R - Nous sommes soucieux de la protection des implantations diplomatiques en France et nous respectons nos obligations notamment au titre de la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques. S'agissant des modalités particulières concernant la Turquie, nous vous renvoyons vers le ministère de l'intérieur.”

10 janvier

“Q - Avez-vous des précisions sur les assassinats de trois femmes kurdes à Paris et pouvez-vous confirmer l'identité des victimes, dont l'une, Sakine Cansiz, serait une des fondatrices du PKK ?

R - Nous condamnons très vivement l'assassinat de ces trois personnes. Comme l'a indiqué le ministre de l'intérieur, les autorités françaises sont déterminées à faire toute la lumière sur ces meurtres. Une enquête judiciaire a été ouverte. Ce dossier relève du ministère de la justice.”

10 janvier

“Q - Concernant l'enquête sur la tuerie des femmes kurdes qui se poursuit aujourd'hui à Paris, pourriez-vous nous indiquer quelle est la piste de l'enquête et quels sont les liens entre la Turquie et la France ?

R - Vous savez peut-être, Cher Collègue, qu'il y a malheureusement eu hier trois militantes kurdes qui ont été tuées. Je ne peux rien dire de plus que le fait évidemment que c'est un drame extrêmement poignant. L'enquête a été confiée aux autorités qui doivent la mener. Nous souhaitons qu'elle soit menée à bien rapidement et que les coupables soient identifiés et punis. Mais à ce stade, je ne peux rien dire de plus.”

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Communiqué de presse de M. Manuel Valls, ministre de l'intérieur : Interpellation et mise en examen dans le cadre de l'assassinat des trois militantes Kurdes – 22 janvier

“Manuel VALLS, ministre de l'Intérieur, tient à féliciter les policiers de la sous-direction anti-terroriste de la direction centrale de la police judiciaire et de la section anti-terroriste de la brigade criminelle de la préfecture de police pour la qualité de leur travail d'investigation qui a permis l'interpellation et la mise en examen d'un individu dans le cadre de l'assassinat des trois militantes Kurdes, survenu, à Paris, le 9 janvier dernier.

L'enquête se poursuit sous la conduite de l'autorité judiciaire.

La France, qui ne saurait tolérer aucun trouble à l'ordre public sur son sol, fait la preuve ainsi de son entière détermination à faire toute la lumière sur cet acte odieux au cours duquel Sakine CANSIZ, Fidan DOGAN et Leyla SOYLEMEZ ont été tuées de plusieurs balles dans la tête.”

MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Reprise des relations économiques entre la France et la Turquie – 19 décembre

« La compagnie aérienne turque Pegasus a retenu Airbus pour la commande de 100 avions Airbus de type A320, pour un montant de 120 millions d'euros. Il s'agit de la première commande obtenue par l'avionneur européen auprès de cette compagnie.

L'aéronautique est l'une des composantes essentielles du partenariat économique entre la France et la Turquie, comme l'ont souligné Nicole Bricq et Zafer Caglayan, ministre de l'économie turc, à l'occasion de la réunion du Comité mixte économique et commercial le 20 novembre dernier à Paris. Ainsi, la Turquie est notamment partie prenante au programme A350.

"La confirmation de cette commande, au-delà des mérites propres de l'offre d'Airbus, est un témoignage fort de la reprise des relations économiques entre la France et la Turquie. Je me rendrai d'ailleurs en Turquie mi-janvier 2013 pour soutenir les entreprises françaises sur les grands contrats, en particulier dans le domaine nucléaire, mais aussi pour faire valoir nos atouts dans le secteur du luxe et sur les projets à venir autour du "mieux vivre en ville", qui correspond à l'une de mes priorités d'action" souligne Nicole Bricq, [ministre du Commerce extérieur]. »

Déplacement de Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur, en Turquie – 11 janvier

« Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur, se rendra à Istanbul les 15 et 16 janvier. Ce déplacement, le premier d'un membre du pôle économique du gouvernement de Jean-Marc Ayrault, s'inscrit dans le cadre du retour de la confiance entre les deux pays et de la relance du partenariat économique franco-turc souhaitée par le Président de la République.

La Turquie est le 4ème client de la France hors Union Européenne et Suisse, juste après les Etats Unis, la Chine et la Russie. Portée par une croissance très dynamique (+3,5% en 2012), la Turquie offre de véritables opportunités pour les entreprises françaises et fait partie des 47 pays prioritaires identifiés par la ministre du commerce extérieur.

Nicole BRICQ s'entretiendra avec Zafer CAGLAYAN, ministre de l'Economie, et Taner YILDIZ, ministre de l'Energie. Accompagnée d'une quinzaine d'entreprises, la ministre assurera la promotion de l'offre française dans quatre secteurs stratégiques.

Dans le domaine du « mieux vivre en ville », défini comme une priorité dans le plan d'actions de la Ministre pour la Turquie, Nicole BRICQ signera avec Asim GUZENBEY, maire de Gaziantep, le financement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un éco-quartier. Par ailleurs, elle assistera

à la signature d'un contrat de ventes de rames de tramways Alstom entre la Communauté Urbaine de Rouen et la ville de Gaziantep.

L'aéronautique tiendra également une place importante. Nicole BRICQ s'entretiendra avec Ali Sabanci, Président de Pegasus et Temel KOTIL, Directeur Général de Turkish Airlines. Ces deux compagnies font désormais partie des premiers clients mondiaux d'Airbus : Pegasus vient en effet de signer un contrat de fourniture de 75 Airbus pour un montant de plus de 9 Mds € tandis que les discussions actuelles avec Turkish Airlines portent sur l'achat de près de 150 appareils, notamment des gros porteurs A380.

Ce déplacement sera aussi l'occasion d'aborder l'ensemble des axes de coopération bilatéraux en matière d'énergie, en particulier le nucléaire.

Nicole BRICQ a enfin tenu à accompagner la première visite officielle en Turquie du Comité Colbert qui regroupe les principales marques de luxe français et qui a fait de la Turquie sa priorité d'action en 2013 (le luxe représente déjà près de 10% de nos exportations vers la Turquie). Plusieurs événements seront organisés, en présence d'une délégation d'une trentaine d'entreprises françaises du secteur. »

DECLARATIONS DES PERSONNALITES POLITIQUES

Nicole Bricq: «Nos entreprises seront présentes dans la boucle nucléaire turque», interview «20 Minutes» – 18 janvier

“Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur, a rencontré pendant deux jours à Istanbul plusieurs ministres et hommes d'affaires turcs. Après ces journées marathon et une nuit bien courte, elle a rejoint Paris mercredi soir. Et a répondu aux questions de «20 Minutes» lors de ce retour en avion.

Trois militantes kurdes d'origine turque ont été abattues d'une balle dans la tête la semaine dernière à Paris. Aviez-vous songé à annuler votre déplacement en Turquie?

Aucun pays n'accepte que l'on assassine trois personnes sur son sol et les autorités françaises sont très attachées à faire toute la lumière sur cette affaire. Mais mon déplacement en Turquie relève d'un autre domaine: je suis venue pour développer notre partenariat économique avec ce pays. Il est notre quatrième client hors Union européenne et un grand marché pour nos PME et nos groupes.

Les relations entre la France et la Turquie se sont dégradées ces dernières années. Qu'attendiez-vous de ce déplacement?

L'ancienne majorité a donné des signes très négatifs à la Turquie, mais nous n'avons jamais cessé de nous intéresser à ce pays. Pour cette visite, j'ai emmené des entreprises françaises, grandes, petites et moyennes, capables de se mettre en lice pour répondre aux besoins de la Turquie en termes

d'infrastructures, d'équipements lourds, d'énergie, de commerce courant. Je veux augmenter le nombre de nos investissements en Turquie mais également que les femmes et hommes d'affaires turcs investissent en France. Je veux que la Turquie devienne un partenaire économique privilégié de la France. C'est un nouveau chemin que nous ouvrons.

Vous ne parlez plus d'exportation, mais d'internationalisation. Quelle est la différence?

Il ne suffit plus de vendre un bon produit. Nos partenaires nous demandent de nous implanter dans leur pays et de trouver des coopérations avec les entreprises turques qui souhaitent bénéficier de nos savoir-faire. Ces entreprises se développent également sur des marchés moins accessibles pour les entreprises françaises, comme le Moyen-Orient et l'Afrique. Si nous pouvons nous projeter ensemble sur ces territoires, ce sera bénéfique pour nos deux économies. Nous l'avons fait récemment: Aéroports de Paris s'est allié avec l'entreprise turque TAV et ont décroché ensemble le contrat de l'aéroport de Zagreb (Croatie).

Vous avez rencontré le patron de Turkish Airlines. Y aura-t-il des commandes à venir?

Il y a des discussions avancées. Je pense que nous en verrons le résultat bientôt. Nous avons également salué, avec la compagnie low-cost turque Pegasus, la récente commande ferme de 75 Airbus A320 Neo et de 25 appareils supplémentaires en option. Le secteur aérien turc a de grands projets de développement et nous sommes des alliés fidèles.

Quid du nucléaire?

La Turquie souhaite s'équiper de trois centrales d'ici à cinq ans. Lors de ma rencontre avec le ministre de l'Énergie, j'ai pu vérifier que notre offre est en phase avec la demande turque en termes de technologies, de garantie de financements, d'exploitation. La France a des concurrents, mais quels que soient les choix de la Turquie en termes de réacteurs, nos entreprises seront présentes dans la boucle nucléaire turque.

On sent que la Turquie attend beaucoup de la France concernant son adhésion à l'Union européenne (UE). Quelle est votre position sur ce sujet?

La précédente présidence française s'était opposée à cette entrée de la Turquie dans l'UE et avait bloqué les discussions. Les Turcs m'ont exprimé des demandes politiques, j'en référerai à Laurent Fabius, chef de la diplomatie française, et à Bernard Cazeneuve, ministre des Affaires européennes. Ce déplacement en Turquie était urgent et nécessaire. Au travers de ce nouveau partenariat que nous abordons de manière conquérante avec les Turcs, il y a aussi un message politique.

Ne craignez-vous pas de froisser la communauté arménienne en France?

C'est mon travail de ministre du Commerce extérieur de développer de tels partenariats, je le fais pour le bien général et pour la compétitivité française."